

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 64-2025

en date du 4 novembre 2025

portant sur l'éclairage de sécurité à la salle polyvalente.

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de EIRL GUILLAUME DUBOIS pour la fourniture et la pose de 19 blocs de secours en remplacement des existants et changement de la télécommande de la salle polyvalente pour un montant hors taxes de 1 663.00 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 5 novembre 2025

Pierre HACHIN
Maire

